



DÉBUT DE L'EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE DES BIODÉCHETS EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE À BELLERIVE-SUR-ALLIER, CUSSET ET VICHY

Les biodéchets* représentent un tiers de nos poubelles. Collectés, ils peuvent être valorisés favorisant ainsi la lutte contre l'émission de CO2. Depuis le mois de juillet, les habitants du quartier Chantemerle à Bellerive-sur-Allier testent le compostage domestique, avec des équipements distribués par l'agglomération. L'expérimentation débutera le 1^{er} novembre 2022 avec l'installation de 25 collecteurs dans les quartiers pilotes de l'agglomération des communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy.

Menée sur 12 mois, cette expérimentation se tiendra dans des quartiers pilotes des 3 communes, afin de collecter les déchets alimentaires du type épluchures, coquilles d'œufs, peaux d'agrumes, viandes, poisson...

D'ici fin 2023, ce sont 200 à 400 collecteurs en libre accès qui seront déployés sur les 3 communes, soit 20 points de collecte par quartier.

Les biodéchets seront ensuite revalorisés sur des plateformes de compostage ou dans des usines de méthanisation.

En menant cette expérimentation, l'agglomération souhaite préparer la mise en place obligatoire de la collecte de biodéchets qui sera effective au 1^{er} janvier 2024.

Les quartiers tests concernés par l'expérimentation en points d'apport volontaire :

- quartier des Guinames et Super Bellerive à Bellerive-sur-Allier ;
- résidences de la Pléiade, Gambetta et le Florian à Cusset ;
- quartier des Garets et Beauséjour à Vichy.

*Les biodéchets correspondent aux déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales : épluchures de fruits et légumes, restes alimentaires ou de repas, restes de viande ou de poisson.

